

# Bonnes pratiques Des congés en 2024

en conformité avec la délibération n° 125 / CP portant diverses  
mesures en matière de fonction publique adoptée le 6 octobre 2023



**Ressources humaines  
et fonction publique**

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

# Rendez-vous dans mon portail rh rubrique « Mes absences »



## Une nouvelle colonne “Motif d’absence” permet d’identifier les ouvrables et les ouvrés !

Gestion des congés   Absences en heures   Absences sur événement   Historique des absences			
Motif d'absence	Années	Droits réels	Droits acquis
ANNUEL OUVRABLE			
ANNUEL OUVRÉ			



Ressources humaines  
et fonction publique

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Que dois-je faire ?

Je pose mes congés en jours ouvrables  
jusqu'à épuisement de leur solde



Lors d'une demande de congé,  
je choisis "Annuel ouvrable"

Type d'absence

	▼
Annuel Ouvrable	
Annuel Ouvres	



Ressources humaines  
et fonction publique

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Comment savoir si j'ai soldé  
mes jours ouvrables ?



Je consulte mes "jours restants"  
sur la ligne « ANNUEL OUVRABLE »

Motif d'absence	Jours restants
ANNUEL OUVRABLE	0
ANNUEL OUVRE	22,5



Ressources humaines  
et fonction publique

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Est-ce que je peux poser du lundi au  
vendredi midi en jours ouvrables  
et le vendredi après-midi en ouvré ?



Non.  
Si mon solde le permet, je pose toute  
la semaine en jours ouvrables.



Ressources humaines  
et fonction publique

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Et si je dois annuler un congé en ouvrables alors que j'avais déjà posé des ouvrés (solde ouvrable épuisé) ?



Il faut annuler les 2 congés,  
et solder à nouveau  
mes jours ouvrables



Ressources humaines  
et fonction publique

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

## Un petit exemple ?

Je veux poser du congé pour la rentrée  
du lundi 12 au vendredi 16 février 2024



**Ressources humaines  
et fonction publique**

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

## Cas 1

J'ai un **solde/reliquat**  
de congés **2023** en jours ouvrables  
qui me permet de couvrir  
la durée de l'absence

**Je pose des jours ouvrables**  
du lundi 12 au vendredi 16

Il me sera décompté  
**6 jours ouvrables**  
du lundi 12 au samedi 17





## Cas 2

J'ai 2 jours ouvrables de reliquat de congés 2023 qui ne me permet pas de couvrir la durée de l'absence

Je pose 2 types de congés :

les 2 jours ouvrables  
du lundi 12 au mardi 13 février

et 3 jours ouvrés  
du mercredi 14 au vendredi 16 février



Ressources humaines  
et fonction publique

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

### Cas 3

Je n'ai pas de solde/reliquat  
de congés 2023 en jours ouvrables

Je pose des jours ouvrés  
du lundi 12 au vendredi 16 février

Type d'absence	Date de début	Date de fin
Annuel Ouvre	12/02/2024	16/02/2024

Il me sera décompté  
5 jours ouvrés



Ressources humaines  
et fonction publique

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

## Je bénéficie d'un samedi offert en 2024 ?

Motif d'absence	Années	Droits réels	Droits acquis	Jours pris	Jours restants	Dont samedi offert
ANNUEL OUVRABLE	2023					
ANNUEL OUVRE	2024		1	0	1	1
ANNUEL OUVRABLE	2024	0	1			



**Oui à 2 conditions :**  
Avoir un reliquat de congés 2023 en  
jours ouvrables

Le samedi doit être inclus dans la  
période de congé et le retour de congé  
être un lundi.



Quelle est la méthode d'acquisition mensuelle des jours ouvrés en 2024 ?



Les congés ouvrés seront acquis comme suit :

Janvier : 2,5 jours

Février à juin : 2 jours par mois

Juillet : 2,5 jours

Août à décembre : 2 jours par mois

Total : 25 jours annuels



Ressources humaines  
et fonction publique

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Cela ne devrait pas être une acquisition mensuelle de 2,0833 ?

Non, l'acquisition est arrondie à la demi-journée supérieure.



Mois	Droit mensuel	Droits cumulés	Droits arrondis cumulés
Janv	2,0833	2,0833	2,5
Fév	2,0833	4,1666	4,5 (2 jours acquis)
Mars	2,0833	6,2499	6,5 (2 jours acquis)
Avril	2,0833	8,3332	8,5 (2 jours acquis)
Mai	2,0833	10,4165	10,5 (2 jours acquis)
Juin	2,0833	12,4998	12,5 (2 jours acquis)
Juill	2,0833	14,5831	15 (2,5 jours acquis)
Août	2,0833	16,6664	17 (2 jours acquis)
Sept	2,0833	18,7497	19 (2 jours acquis)
Oct	2,0833	20,833	21 (2 jours acquis)
Nov	2,0833	22,9163	23 (2 jours acquis)
Déc	2,0833	24,9996	25 (2 jours acquis)

Et si j'ai un doute ?



Je contacte mon RRH.



Mes demandes   Mes absences   Mes informations personnelles   Ma carrière professionnelle   Bulletins de paie

Mes demandes en cours | Demandes validées | Liste des justificatifs

Identification de l'agent

Nom	Matricule de l'agent	Responsable	Réfèrent RH
-----	----------------------	-------------	-------------



Ressources humaines  
et fonction publique

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE